



Promeneurs du Net



Dossier – Appel à candidatures

Coordination Promeneurs du Net 2025-2026

Cahier des charges Dossier de candidature

Relatif au dispositif
« Promeneurs du Net » dans les Alpes de Haute-Provence

I – Définition des Promeneurs du Net

Les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes qui y sont présents tous les jours pour plus de 80% d'entre eux. Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être encadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux. Internet est un secteur qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte et sont ainsi déployés sur le territoire national.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux afin de mobiliser les jeunes sur des projets et de les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon « non officielle » et sur leur temps personnel. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité. L'objectif des Promeneurs du Net est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement.

L'adulte/promeneur est positionné comme un professionnel et un certain nombre de règles et de dispositions sont ainsi mises en place. La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes.

La notion de « présence éducative sur Internet » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires. **Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, en les fréquentant sur les réseaux sociaux, dans le cadre et en parallèle de ses missions habituelles exercées en présentiel.**

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, en lien avec les orientations nationales de la Branche Famille, souhaite renforcer sa politique d'action sociale au service de la jeunesse en poursuivant la démarche « Promeneurs du Net » dans le Département.

2 – Objectifs de la démarche

Les objectifs poursuivis par ce dispositif sont de différents ordres :

- Favoriser le lien social
 - ❖ renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
 - ❖ maintenir ou créer le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ou les plus isolés géographiquement des services qui leurs sont dédiés;

- Sensibiliser à l'usage du numérique
 - ❖ développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
 - ❖ sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
 - ❖ développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

- Créer un espace d'échange et de parole
 - ❖ développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
 - ❖ favoriser les échanges avec les jeunes
 - ❖ augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

- Faire émerger des initiatives
 - ❖ développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
 - ❖ adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

- Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives
 - ❖ développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
 - ❖ favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
 - ❖ améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

- Prévenir les comportements à risques et lutter contre les exclusions
 - ❖ transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
 - ❖ assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
 - ❖ proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter vers d'autres professionnels lorsque nécessaire ;
 - ❖ détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme...;
 - ❖ signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

3 – Gouvernance

Le dispositif « Promeneurs du Net » est administré par un comité de pilotage présidé par la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence. Ce comité est composé de

l'ensemble des partenaires financeurs et de ceux engagés dans sa réussite : La Caf 04, La MSA Alpes Vaucluse.

La structure qui assurera la coordination départementale des Promeneurs du Net sera sélectionnée à l'issue du présent appel à candidatures et travaillera en lien étroit avec le comité de pilotage à qui elle devra rendre compte de l'activité. Elle pourra également être à l'initiative de rencontres du comité de pilotage ou co-animer des rencontres du comité. De manière générale, la coordination départementale participe aux rencontres du comité de pilotage et anime les comités opérationnels en présence des structures qui emploient les Promeneurs.

4 – Le public et le territoire

Les publics principalement visés par ce dispositif sont les jeunes de 12 à 25 ans résidant dans les Alpes de Haute-Provence. Au-delà de l'accompagnement des jeunes en distanciel, l'adhésion des jeunes accueillis au sein des structures partenaires devra être recherchée.

Il est également possible que certains professionnels, dans le cadre de leur mission de promeneur, soient en lien avec des parents (dans l'attente du déploiement des promeneurs du net parentalité) ou des proches de jeunes, ou avec des jeunes en dehors de la tranche d'âge ciblée.

La zone d'intervention géographique du projet est le département. Le coordinateur aura pour mission de pouvoir le dispositif afin d'assurer un maillage du territoire du réseau. Une vigilance particulière sera portée aux zones à revitalisation rurales (ZRR), ainsi qu'aux quartiers prioritaires de ville (QPV). Les contraintes de mobilité des professionnels du réseau seront à prendre en compte par le coordonnateur afin de proposer des modalités d'accompagnement adaptées.

5– Cadre et durée de la convention

La convention entre le gestionnaire retenu à l'issue du présent appel à candidatures et la Caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute-Provence sera établie du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2026.

6 – Évaluation du projet

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche sera réalisé par le coordonnateur départemental, qui devra suivre les critères et indicateurs suivants :

- Validité et conformité des profils des promeneurs sur les réseaux sociaux
- Nombre de jeunes en contact sur Internet
- Nombre de réseaux sociaux concernés
- Diversité des demandes des jeunes (psychosociales, logement, projets, santé...)
- Nombre d'échanges
- Participation des promeneurs aux regroupements (formation, supervision, échange de pratiques...)
- Type de publications du promeneur

- Communication autour de la démarche
- Couverture territoriale des promeneurs

Dans ce cadre, les promeneurs devront fournir au coordonnateur les données nécessaires au suivi des indicateurs. Par ailleurs, ils pourront à tout moment effectuer des préconisations visant à améliorer ou promouvoir le dispositif, en échangeant avec le coordonnateur.

Le fonctionnement du dispositif et sa coordination

I – La composition du réseau des promeneurs

Actuellement le réseau des promeneurs est composé de 9 professionnels.

Ce dispositif cible des professionnels travaillant au contact des jeunes de 12 à 25 ans, et notamment au sein des :

- Les équipements agréés « Ps Jeunes » par la Caf 04
- Etablissements scolaires du second degré
- Missions locales
- Structures Informations Jeunesse (BIJ, PIJ)
- Points Accueils Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Centres sociaux et culturels
- Espaces de Vie Sociale
- Associations locales qui interviennent auprès des jeunes
- Accueils adolescents et accueils de jeunes (club ados, espaces jeunes, maisons des jeunes...)
- Foyers jeunes travailleurs, structures d'hébergement des jeunes
- Maisons d'Enfants à Caractère Social recevant des adolescents
- Maison des Adolescents
- Structures relevant de la prévention spécialisée
- Fédérations d'éducation populaire
- Services jeunesse des communes et intercommunalités
- Des espaces service jeunesse

2 – Missions du coordinateur

Le coordonnateur pourra, par tous les moyens qu'il le souhaite, fédérer un groupe pluridisciplinaire. Il aura en charge notamment, au titre de l'animation du réseau départemental :

- La mise en œuvre d'outils locaux
- La coordination de la campagne de communication,
- Le contact avec les structures locales et la sélection des Promeneurs
- La mise en œuvre des différents profils numériques inhérents au projet
- La création et l'actualisation du site internet départemental
- Le lien constant et le relai d'informations auprès du comité de pilotage
- Le lien constant et le relai d'informations auprès des Promeneurs et de leurs structures
- La supervision du dispositif et l'assurance du respect de la charte des Promeneurs du Net
- L'organisation de rencontres départementales ayant pour objectif les échanges de pratique, d'outils et les retours d'expérience
- L'organisation des temps de regroupement collectif des Promeneurs

- La communication régulière sur l'action
- L'évaluation du dispositif et rendre compte de l'activité des promeneurs du net
- L'organisation des temps de formation et d'information aux Promeneurs, des temps d'échange et d'analyse de pratiques.

La coordination des Promeneurs du Net devra également s'attacher à favoriser une dynamique d'implication des structures qui emploient un PDN. Le coordinateur sélectionné à l'issue du présent appel à candidatures devra donc s'attacher à interagir avec ces différents employeurs afin que ceux-ci maîtrisent les enjeux du dispositif. Ce prérequis est une condition essentielle de réussite de la démarche.

4 – Compétences recherchées du coordinateur

Une expérience en coordination de projets dans un environnement partenarial lié aux politiques enfance-jeunesse est recherchée.

Le professionnel retenu devra :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs impliqué dans les politiques enfance-jeunesse, de l'information jeunesse,
- Avoir une bonne connaissance des principaux dispositifs de droit commun à l'attention de la jeunesse,
- Justifier d'une maîtrise en coordination de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation,
- Justifier d'une maîtrise en animation de réseau,
- Maîtriser l'environnement numérique lié aux réseaux sociaux et les médias de communication,
- Être en capacité de promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif Promeneur du Net
- Être en capacité d'insuffler une dynamique collective,
- Être réactif et disponible, envers les promeneurs, leurs employeurs ou le comité de pilotage,
- Savoir prendre des décisions et travailler en autonomie,
- Être force de proposition

Enfin, le professionnel missionné sur la coordination du réseau devra disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, être à l'aise dans la prise de parole, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

5- Critères d'éligibilité

Les structures éligibles doivent relever du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés. Le projet devra être porté par une structure unique

œuvrant dans le domaine de l'action sociale. La structure devra être implantée dans le département et promouvoir un fonctionnement en réseau.

La structure porteuse s'engage à n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.

Les pilotes institutionnels (Caf et Msa) de la démarche Promeneur du Net se rendront disponibles en amont du démarrage de la convention afin de favoriser la bonne appropriation du dispositif par le nouveau coordinateur, dans une logique de continuité.

6 – Gestion financière du projet

Le temps de travail du coordinateur consacré au projet doit être 0,5 Etp.

Une subvention forfaitaire annuelle sera octroyée, et comprendra l'ensemble des charges liées à la coordination du dispositif des Promeneurs du net. Son montant sera fixe pour les deux années de la convention. Les candidats sont invités à réaliser et proposer un budget annuel. Le montant de la subvention annuelle sera déterminé lors de la sélection de la structure coordinatrice du projet et ne pourra excéder 12 500€ pour la coordination (10 000€ de la Caf 04 et 2 500€ de la MSA Alpes Vaucluse) et 5 000€ de frais annexes (coûts de prestations de formation des PDN et coordination, échanges de pratiques, formations d'initiation aux pratiques numériques, dépenses de communication et événementiel etc.). Les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la mission sont compris dans la subvention annuelle qui lui est attribuée. La mission du coordinateur nécessite l'utilisation d'un poste informatique relié à internet et habilité à naviguer sur les réseaux sociaux. Il est à noter que l'utilisation de tablette numérique ou smartphone et applications spécifiques est nécessaire. Le comité de pilotage n'impose pas que la fonction de coordinateur se déroule obligatoirement dans le lieu de travail habituel du professionnel ni durant ses horaires de travail habituels. Sa localisation physique pour exercer sa mission en ligne sera à déterminer entre lui et son employeur.

Comme toute subvention, ce montant pourra éventuellement être proratisé en fin d'exercice en cas de réalisation partielle de l'action.

Une fois l'engagement validé et le conventionnement passé. Un acompte de 50% pourra être versé au cours de l'année d'exercice de la mission. Le paiement du solde interviendra durant le premier semestre de l'année suivant celle d'exercice de la mission à réception et partage du bilan de l'activité et financier du coordinateur.

Les éléments d'appréciation des candidatures

Pièces justificatives à joindre au dossier

Le dossier de candidature devra intégrer :

- Le dossier de candidature rempli, daté et signé,
- Le curriculum vitae du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination,
- Tout document que le candidat jugera utile d'annexer (projet...) – facultatif,
- L'organigramme à date de la candidature du personnel salarié de la structure,
- La liste à date de la candidature des membres du Conseil d'Administration et du Bureau,
- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatif à l'année 2023 ;
- Délibération du conseil d'administration relative a la demande de subvention,
- Le récépissé de déclaration en préfecture,
- Les statuts,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Les candidatures seront présentées en commission d'action sociale en novembre 2024.

Sera évalué et regardé la qualité du projet et sa pertinence en fonction des critères suivants :

- Compréhension des enjeux et de la démarche
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans ce cahier des charges
- Faisabilité financière et temporelle
- Pertinence des partenariats mobilisés
- Articulation du projet avec les dispositifs de droit commun existant.
- Pertinence de la structure candidate au regard de son expérience dans l'accompagnement des publics ciblés à savoir les jeunes et leurs parents
- Articulation du dispositif Promeneurs du Net avec le projet global de la structure
- Capacité de gestion financière et administrative.
- Le profil du coordinateur.